



FICHE TECHNIQUE

Panneaux acoustiques de type " ACFR "

- Construction : Panneaux de fibre de verre rigide d'une densité de 96 kg/m³ (6 lb/pi³), 25 mm (1 po) ou 51 mm (2 po) d'épaisseur, ayant un pourtour encollé et fixé à l'endos sur son périmètre. Épaisseur jusqu'à 150 mm (6 po) disponibles. La façade est laminée d'un mat de fibre de verre blanc. Les bordures et les points d'ancrage sont durcis chimiquement avec une pénétration minimum de 3 mm (1/8 po) dans la fibre de verre pour atteindre une dureté de 42 sur l'échelle Barcol. Les bordures seront carrées, arrondies ou biseautées.
- Recouvrement : Le tissu des panneaux acoustiques sera standard tel que la série n°1 ou de la série n°2, couleur au choix de l'architecte. Il sera collé sur toutes les surfaces avec un repli à l'arrière de ± 25 mm (± 1 po). Les coins du tissu seront scellés à la chaleur pour éviter l'effilochage.
- Installation : Les panneaux seront installés avec un système d'ancrage mécanique. Une section¹ de ce système sera installée à l'usine sur des surfaces renforcées au dos des panneaux, en quantité et en grandeur suffisantes, afin d'assurer une bonne adhérence sans parties visibles. L'autre section² devra être installée sur les murs ou au plafond par vos installateurs. Prévoir des cordons de silicone sur deux ancrages en diagonale au dos des panneaux de plafond.
- Les panneaux acoustiques sont garantis pour une période de 1 an.

INFLAMMABILITÉ:

ASTM E-84.....Classe 1 ou A
CAN/ULC-S102.....Conforme

¹ Attaches en acier galvanisé de calibre 20 : 51 mm x 51 mm (2 po x 2 po)

² Attaches en acier galvanisé de calibre 20 : 51 mm x 125 mm (2 po x 5 po)